



Déclaration par Mme Sabrina Dallafior Matter

Ambassadeur

**Représentante permanente de la Suisse auprès de la
Conférence du désarmement**

Echange de vues général

(APMBC 15 MSP 2016)

Santiago du Chili, le 28 novembre 2016

Seul le texte prononcé fait foi



Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier la présidence chilienne pour l'organisation et la préparation de cette 15^e Assemblée des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et pour son accueil dans ce cadre unique au pied des Andes. Vous n'avez pas ménagé vos efforts afin de permettre la tenue cette réunion et ce malgré plusieurs obstacles de taille, lançant ainsi un signal important aux communautés humanitaire et du désarmement et en faveur de leur engagement en soutien à la Convention. Permettez-moi aussi de remercier l'ISU pour son soutien au cours des mois et semaines précédant cette conférence.

Mesdames et Messieurs,

Cette Convention est un modèle de réussite et a été une véritable source d'inspiration pour d'autres instruments au service du droit humanitaire et du désarmement. Depuis son entrée en vigueur, de grands progrès ont été accomplis dans la lutte contre les mines antipersonnel au cours des 17 dernières années.

Malgré tous ces progrès, nous ne devons pas relâcher nos efforts car il nous reste bien des défis à relever. Trop de pays ou de régions sont encore contaminés et accusent des retards considérables dans l'exécution des obligations de déminage. Nous n'avons pas encore pleinement atteint les objectifs de la Convention, chaque nouvelle victime de mines antipersonnel nous le rappelle douloureusement. Dans ce contexte, la Suisse est fortement préoccupée par des rapports indiquant que le nombre de victimes a augmenté de manière significative en 2015 par rapport aux années précédentes.

L'augmentation des victimes est aussi étroitement liée à l'emploi toujours croissant de dispositifs explosifs improvisés. Nombre de ces dispositifs sont activés par les



victimes et constituent de fait des mines antipersonnel au sens de la Convention. Cette problématique nécessite par conséquent une réponse de notre part et la Suisse souligne dans ce contexte aussi l'importance du respect pour le droit international humanitaire par l'ensemble des acteurs non-étatiques armés. Nous tenons à saluer le fait qu'un événement parallèle sur cette thématique se tiendra plus tard cette semaine.

Mesdames et Messieurs,

La Convention est par ailleurs confrontée à de nouveaux défis qui requièrent toute notre attention. Premièrement, ceci concerne notamment le placement ou la découverte de mines antipersonnel une fois passé le délai de dix ans pour leur enlèvement fixé par l'article 5. A ce sujet, je souhaite rappeler que les décisions de la douzième Assemblée des Etats parties contiennent des directives claires concernant la manière de traiter de telles problématiques s'appliquant à tous. La Suisse appelle par conséquent à la pleine mise en œuvre du processus établi.

Deuxièmement, comme nous le savons tous, cette réunion se tient dans un contexte financier particulier. Sa tenue même s'est trouvée menacée en raison de retards dans le paiement de contributions obligatoires au titre de la Convention. Si nous savons gré à la Présidence chilienne des mesures prises, cette situation soulève des questions de fonctionnement fondamentales tout comme de principe. Dans ce contexte, il nous semble à la fois important et judicieux de revenir en détail sur ce sujet plus tard dans la semaine. Il conviendra de déterminer à la fois comment assainir la situation actuelle et prévenir à l'avenir qu'une présidence ne se trouve confrontée à une situation similaire.

Mesdames et Messieurs,

Le Plan d'action de Maputo affirme notre aspiration à réaliser les objectifs de la Convention d'ici à 2025. Atteindre un monde exempt de mines antipersonnel dans



les délais que nous nous sommes fixés et en tenant compte des différents contextes nationaux, requiert une volonté politique et un engagement continu de la part de tous les Etats parties. Avancer de manière résolue dans la mise en œuvre de la Convention dans son entier à la fois par les donateurs et les pays affectés est essentiel afin de relever le défi de 2025. Cette quinzième Assemblée nous donne la possibilité de souligner notre volonté et engagement communs dans ce sens.

Avant de conclure, je souhaite réaffirmer le soutien de la Suisse à votre présidence, la Convention et à ses objectifs.

Je vous remercie.